



TARBES

4 avenue Jean Jaurès - 65800 AUREILHAN
Tél. : +33 (0)5 62 53 18 40 - Fax : +33 (0)5 62 53 18 44

SAINT GAUDENS

18 place Jean Jaurès - 31800 SAINT GAUDENS
Tél. : +33 (0)5 61 79 57 62 - Fax : +33 (0)5 61 79 45 10

TOULOUSE

78 allée Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE
Tél. : +33 (0)5 61 63 28 95 - Fax : +33 (0)5 61 63 30 60

**DOCUMENT
D'ENTREE
EN
RELATION**

Spécialiste indépendant du Conseil en gestion de patrimoine privé et professionnel, Euclide Conseil accompagne ses clients en conseil et optimisation juridique, fiscal et financier, placements financiers, acquisitions et ventes immobilières, assurance/prévoyance/santé.

Fort de son expérience acquise depuis 1995 et de ses relations avec des compagnies de référence en Europe, le cabinet offre des services de qualité. Afin de garantir le meilleur accompagnement possible, un conseiller vous préconise des solutions adaptées et personnalisées en relation avec votre patrimoine.

La profession de Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant

Selon la Chambre des Indépendants, ce métier est né d'initiatives personnelles dans les années 70 et de la conviction des professionnels de la nécessité d'une alternative impartiale à l'offre traditionnelle des groupes financiers.

Dès 1978, les conseillers en gestion de patrimoine indépendants se regroupent et fondent la première chambre syndicale. Aujourd'hui ils continuent à partager et à promouvoir les mêmes valeurs fondées sur le respect des intérêts du client et de la déontologie. Ils inscrivent leur métier dans une logique d'indépendance, du respect des règles professionnelles de responsabilité et de professionnalisme.

Définir cette profession, c'est d'abord la situer par rapport à ses composantes :

- le droit et la fiscalité du patrimoine,
- l'investissement financier,
- l'investissement immobilier,
- l'assurance-vie,
- la gestion des actifs sociaux et du patrimoine social des entreprises.

Il faut différencier le vendeur de produit du Conseiller en Gestion de Patrimoine. Ce dernier qui privilégie l'optique du conseil substitue une approche « client » à une approche « produits ».

Les différentes réglementations mises en place vont obligatoirement modifier le paysage du conseil en gestion de patrimoine qui est en phase de connaître les mutations qu'ont connu les agents de change pour devenir société de gestion. Cela signifie que les petits cabinets vont disparaître et seuls les cabinets structurés et ayant fait l'effort de mettre en place des méthodologies rigoureuses pourront survivre et se développer, notamment en rachetant les autres cabinets.

Une méthodologie rigoureuse

La profession met en œuvre une méthodologie qui vise à prendre en compte, avant tout « conseil », « préconisation » d'achat ou de vente de produits, la situation patrimoniale de l'épargnant, ses besoins personnels, familiaux et sociaux globaux (rationnels et irrationnels pendant sa vie et après sa mort) et son échelle de risque. Cette méthodologie s'attache à mettre à la disposition de l'épargnant les outils de diagnostic et de conseil et, avant tout, les connaissances et la compétence du Conseiller en vue d'optimiser les résultats espérés tout au long de son cycle de vie et même après sa mort et d'en minimiser les risques.

Ces cabinets structurés ont mis en place un process qui deviendra obligatoire rapidement dans le cadre de la réglementation des CGP.

Pour nous permettre de mieux appréhender le professionnalisme de ces cabinets, nous allons décrire ci-après le processus du conseiller en gestion de patrimoine structuré, qui répond à des normes encore plus strictes que dans nos propres établissements.

L'approche globale du patrimoine fonde aujourd'hui la seule technologie acceptable du conseil patrimonial. Elle allie en permanence l'étude technique, la qualité des supports utilisés.

L'analyse patrimoniale prospective

L'approche globale du patrimoine fonde aujourd'hui la seule technologie acceptable du conseil patrimonial. Elle allie en permanence l'étude technique, la qualité des supports utilisés. Cette démarche s'organise en quatre phases rigoureusement établies :

Analyse ou définition de l'intention patrimoniale réelle :

- Analyse de la situation civile, familiale, socioprofessionnelle, fiscale.
- Analyse des points de vulnérabilité supposés ou réels, des insatisfactions exprimées ou latentes vis à vis du patrimoine.
- Définition et hiérarchisation des objectifs personnels et professionnels.
- Connaissance précise des sensibilités patrimoniales.

Stratégie patrimoniale :

- Mise en adéquation des éléments patrimoniaux actuels au regard des objectifs, des préférences et sensibilités.
- Définition d'une nouvelle structure patrimoniale personnalisée optimale.
- Prise en compte des contraintes familiales et des risques économiques, sociaux, juridiques et fiscaux.
- Vérification de la convergence patrimoniale recherchée.
- Inscription de la stratégie retenue dans un horizon temporel à long terme, seul capable de donner la cohérence au choix réalisés.

Recherche de solutions :

- Analyse critique des véhicules d'investissement et des modes de détention offerts sur le marché. Sélection rigoureuse limitée aux seuls types et formes de placements à retenir dans la structure patrimoniale personnalisée.
- Définition d'un programme d'arbitrages nécessaires, immédiats ou différés pour tendre vers la structure patrimoniale optimale.
- Contrôle régulier de la validité des actions menées, au regard de la cohérence et de la performance patrimoniale d'ensemble fixées comme objectifs

Assurer la continuité patrimoniale : AUDIT-ASSISTANCE

- Analyse, compréhension et interprétation des phénomènes socio-économiques, des événements politiques, des variables juridiques et fiscales susceptibles d'influencer les composantes et les équilibres initialement retenus afin de réagir et moduler le patrimoine en fonction de ces contraintes extérieures.

- Prise en compte des événements prévus et imprévus qui se produisent au fil du temps dans l'environnement familial ou professionnel et qui modifient les objectifs patrimoniaux, les sensibilités afin d'adapter la situation patrimoniale à ces facteurs internes.

Assistance personnalisée : suivi des postes du patrimoine, bilans périodiques, surveillance permanente des supports investis.

Le contrôle de la profession

- Siège Social : **4 avenue Jean Jaurès 65 800 AUREILHAN**

- Bureaux : **18 place Jean Jaurès 31 800 SAINT-GAUDENS**

- Sarl au Capital de 18 293,88 Euros

- RCS Tarbes : B 400 109 427

- **Adhérent à la Chambre des Indépendants du Patrimoine sous le n°CA0026** qui « a vocation à assurer la défense des intérêts de la profession, le développement du métier dans une logique d'indépendance et de relations interprofessionnelles et de constituer un label de référence, protecteur des épargnants. »

- Membre du Groupe **UNEIS**. « Uneis, nouveau groupement de six cabinets de gestion de patrimoine du sud-ouest de la France, a l'intention de devenir un acteur régional de premier plan. »

- **Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle n°221 015 MMA-COVEA Risks 19-21 allée de l'Europe 92616 CLICHY Cedex**

- **Conseiller en investissements financiers, référencé sous le n°A002600** par la Chambre des Indépendants du Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

- **Attestation professionnelle n°1089** délivrée par la Préfecture de Loire-Atlantique

- Société de courtage en assurance inscrite sur le **Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le numéro 07 002 386**. Positionné dans la catégorie « b » selon l'article L.520-I II 1°, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : Liste en page 8.

« Le Registre des intermédiaires en assurance recense les personnes, physiques ou morales, autorisées à exercer l'activité d'intermédiation en assurance ou en réassurance en France. Sa consultation permet de vérifier cette habilitation pour tous les intermédiaires, qu'ils soient immatriculés en France ou dans un autre Etat européen. »

- **Démarchage bancaire ou financier n°2073471750MY** démarchant notamment pour les opérations, produits et service des établissements suivants : Liste en page 8.
- **Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°2007-0179-T** délivrée par la Préfecture des Hautes-Pyrénées. La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs.

Charte de déontologie

Le conseil indépendant exerce sa profession dans l'esprit suivant :

Déontologie centré sur le métier

Missions

Le conseil Indépendant exerce ses responsabilités envers les personnes physiques et morales : Epargnants, investisseurs et détenteurs de patrimoine à la recherche des moyens les plus adaptés de protection, de gestion et de développement de leur situation patrimoniale.

Il doit à chacun de ses clients des conseils et des services de haute qualité, adaptés à leurs besoins propres, dans le strict respect de leur personnalité patrimoniale.

Il intervient à la demande de ses clients et dans la limite des missions qui lui sont expressément confiées.

Exemplarité

Le Conseil Indépendant s'engage à être un exemple de moralité professionnelle :

- Vis à vis des autres professionnels du conseil
- Vis à vis des autorités de tutelles.

Il est attentif à la défense exclusive des épargnants et à la manière dont d'autres professionnels prétendent s'impliquer dans le conseil patrimonial.

Compétence

L'obligation de moyens qu'il doit à ses clients, l'oblige à actualiser, à compléter ses connaissances en permanence.

Indépendance

Le conseil Indépendant est libéral et dispose d'une totale liberté de pensée et d'action.

Il garantit à son client sa rigueur morale et sa totale indépendance à l'égard de tout organisme financier, commercial, administratif ou de presse.

Grâce à cette indépendance, il exerce, en permanence, un jugement vigilant et pertinent sur les prestations et les produits proposés par les organismes de placements et les groupes concepteurs.

Responsabilité

Le Conseil Indépendant veille au bon renom de la profession.

Il est couvert en responsabilité civile professionnelle et garantie financière.

En cas de pluriactivités, le Conseil Indépendant peut exercer simultanément d'autres activités professionnelles. Toutefois, son objet, son organisation juridique, comptable, matérielle, lui permettent d'éviter une éventuelle atteinte à l'image de la profession.

Relation avec les clients

Le Conseil Indépendant fonde l'exercice de son métier sur une démarche technique totalement maîtrisée d'approche globale.

Il s'engage à respecter, dans toutes ses interventions, la démarche « Inventaire, Analyse, Préconisation, Contrôle dans le temps ».

Il est en mesure d'allier l'approche technique et le respect du facteur humain.

Le Conseil Indépendant peut si nécessaire, sous son contrôle et sa responsabilité, associer d'autres professions spécialisées au traitement des dossiers qui lui sont confiées.

Capitaux

Le Conseil Indépendant perçoit des honoraires qui correspondent à une juste rémunération de sa prestation de service.

En dehors des honoraires qui lui sont dus, le Conseil Indépendant n'encaisse pas de fonds de ses clients.

Secret professionnel

Le Conseil Indépendant tend vers un niveau de connaissance élevé de la situation patrimoniale du client et des paramètres personnels, familiaux ou professionnels qui la constituent.

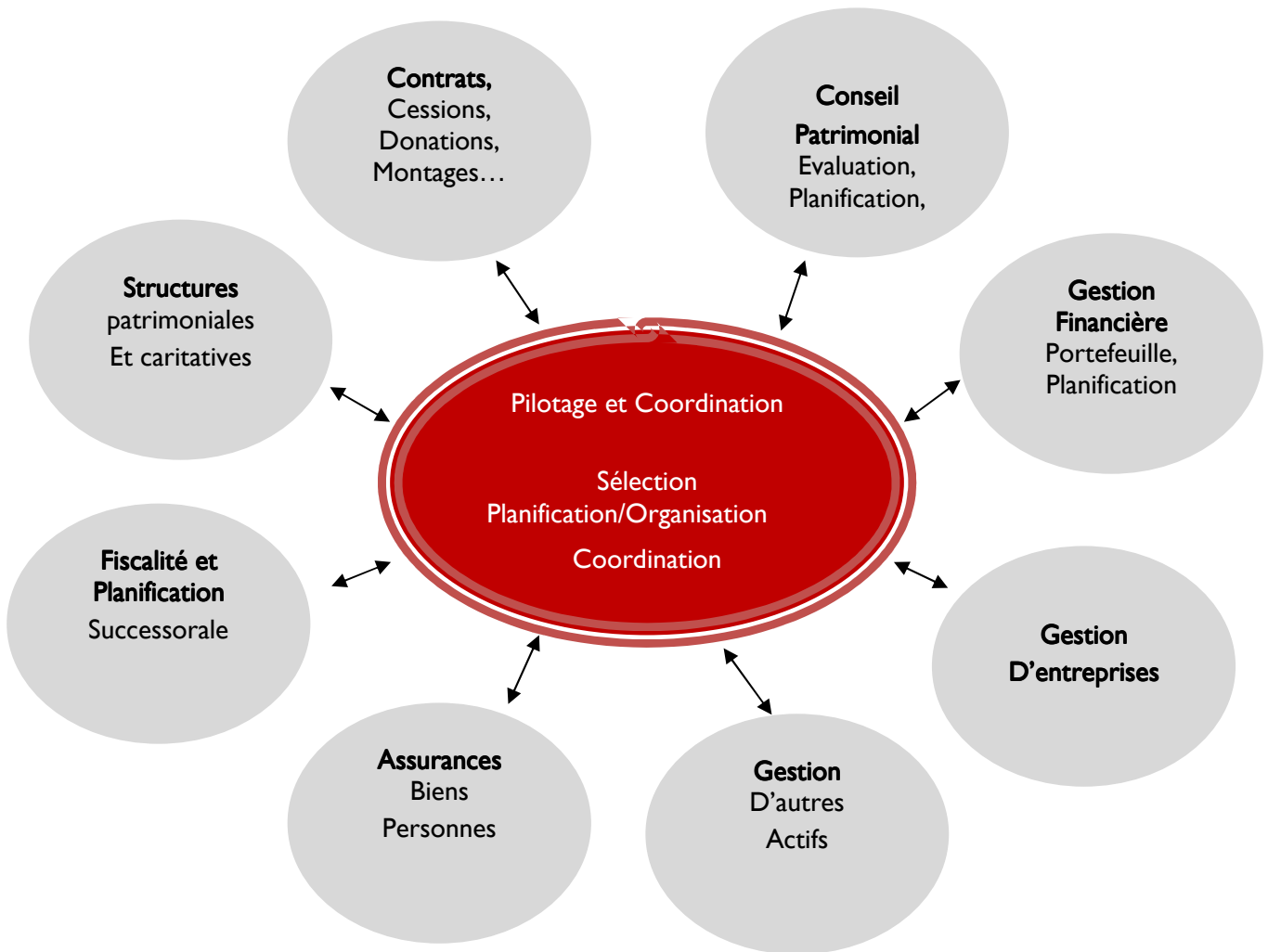
Une confidentialité totale accompagne nécessairement cette connaissance personnalisée.

Il garantit au client la protection de toute information et de tout document qui lui sont confiés

Litige dans la relation client

En cas de litige, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable, puis en second lieu d'informer la Commission Arbitrage et Discipline de la Chambre des Indépendants du patrimoine (52 rue de Ponthieu 75008 Paris). En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Nos champs d'intervention (pilotage et coordination)



Les Atouts des conseillers de Gestion de Patrimoine Indépendants

- 1 Disponibilités
- 2 Qualité du Conseil
- 3 Stabilité des interlocuteurs
- 4 Propositions de produits adaptés aux besoins
- 5 Diversité des compétences

Process des relations entre le CIF et le client.

Le 1er rendez-vous

Document d'entrée en relation

Le Conseiller remet au client le document d'entrée en relation qui présente le Cabinet : statut CIF avec numéro d'enregistrement, identité de la Chambre des indépendants du patrimoine, énumération des activités du cabinet, et honoraires.

1 exemplaire pour le client, 1 exemplaire pour le cabinet.

Questionnaire patrimonial

Document de collecte de données recueillant les informations personnelles et patrimoniales du client.

1 exemplaire pour le cabinet.

Questionnaire niveau de risques

Document concernant le degré de risque accepté par le client dans la perspective d'un investissement financier.

1 exemplaire pour le cabinet.

Le 2e rendez-vous

Lettre de Mission CIF politique de placement

Avant de formuler un conseil, le Conseiller remet une lettre comportant : la prise de connaissance du document d'entrée en relation, la nature et les modalités de la prestation fournie, les modalités de l'information fournie, les modalités de la rémunération.

1 exemplaire pour le client, 1 exemplaire pour le cabinet.

Rapport écrit

Document exposant la stratégie patrimoniale et mentionnant clairement la/les stratégie(s) conseillée(s) en adéquation avec les motivations et objectifs patrimoniaux du client.

1 exemplaire pour le client, 1 exemplaire pour le cabinet.

Le suivi

Lettre de mission de suivi patrimonial

Lettre proposant l'actualisation et le rythme de la situation patrimoniale, l'accompagnement du client. Lettre justifiant la rémunération du conseiller.

1 exemplaire pour le client, 1 exemplaire pour le cabinet.

Convention RTO

Convention RTO uniquement sur des parts ou actions d'OPCVM.

1 exemplaire pour le client, 1 exemplaire pour le cabinet.

Un savoir faire objectif

EUCLIDE CONSEIL

Est un courtier indépendant en assurances et placements financiers

Il représente ses clients et engage sa responsabilité dans le choix de ses préconisations.

De solides garanties

- Montant des garanties en responsabilité civile : 3 800 000 Euros
- Montant de garantie financière : 115 000 Euros
- Courtage d'assurance de personne
- Agent immobilier : 30 000 Euros
- Démarchage financier : 100 000 Euros

Le service patrimonial

Le service patrimonial se définit comme l'assortiment des prestations personnalisées dont un patrimoine a besoin tout au long de son cycle de vie. Le Conseiller Indépendant est en mesure d'apporter le suivi financier, juridique, fiscal et social du client.

Par son indépendance, Euclide Conseil est en mesure d'apporter tous les services inhérents à l'approche patrimoniale globale en apportant loyauté et objectivité à ses services.

Un spécialiste du patrimoine privé

- Bilan patrimonial
- Analyses
 - Patrimoniale
 - Fiscale
 - Budgétaire
 - Successorale
 - Prévoyance et retraite
 - Diagnostic
- Stratégies
- Recherche de solutions génériques
- Assistance et suivi

Un intervenant sur le patrimoine professionnel

Au sein du Cabinet :

- Un département dédié à l'entreprise, la gestion de vos actifs, la transmission de votre patrimoine.
- Un département dédié à la santé, la prévoyance de l'Artisan et des professions Libérales, l'Épargne, la Retraite du Particulier.
- Un département dédié au financement crédit immobilier, personnel, renégociation, restructuration.
- Enfin, le suivi administratif de vos dossiers.

Les dossiers sont traités en partenariat avec des établissements financiers de grand renom concernant :

- La Gestion de trésorerie
- Les Financements
- La Prévoyance
- Les Indemnités de fin de carrière
- La Retraite
- La Santé
- La Cession –Fusion- Acquisition
- La Transmission

Honoraires

Un mode de rémunération transparent

- **Audit Retraite** : voir lettre de mission (entre 600 € TTC et 1 500 € TTC)
- **Audit Optimisation de la Rémunération du Chef d'Entreprise** : voir lettre de mission (entre 1 000 € TTC et 3 000 € TTC)
- **Audit Patrimonial Global** : voir lettre de mission (1 000 € TTC ET 4 500 € TTC)
- **Abonnement aux services d'information et de conseils en gestion de patrimoine** : en fonction de l'importance des actifs gérés et non gérés et du temps passé (de 1 000 € TTC à 4 500 € TTC).
- **Lettre de Mission Gestion de la Trésorerie d'Entreprise** : 800 € TTC
- **Tarif horaire et de consultation** : 180 € TTC

« Lorsque la prestation de Conseil en Investissements Financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50 % de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM% obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire. »

Une association de compétences, d'expérience professionnelle pour vous aider à :

- Protéger votre conjoint
- Transmettre votre patrimoine à moindre coût
- Préparer efficacement le confort matériel de votre retraite
- Aider vos enfants à s'installer
- Faire fructifier votre épargne
- Payer moins d'impôt

Des partenaires sélectionnés en toute indépendance

BANQUES (Mandats)

AXA BANQUE
BANQUE DEGROOF & PHILIPPE
ODDO & COMPAGNIE
SELECTION R

SOCIETES DE GESTION DE PORTEFEUILLES

DNCA FINANCE / CARMIGNAC
TOCQUEVILLE FINANCE SA
ECOFI INVESTISSEMENTS
EXANE / SG ADEQUITY
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
IXIS AM / OFI AM / KBL FRANCE
JP MORGAN FLEMING
EDMOND DE ROTHSCHILD AM
123VENTURE / OTC FINANCE
NESTADIO CAPITAL
BLACKROCK / CCR GESTION
LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FRANKLIN TEMPLETON
SYCOMORE AM / PICTET GESTION

IMMOBILIER

ALLIANCE ALIZE
CEDIF CONSEIL
COLISE PATRIMOINE
CONSULTIM FINANCE CENTRALE CERINICIMO
ESPACE FINANCE CONSEIL
EUROFIM SA
GROUPE EPI
INTER GESTION
INVEST IMMO
ISELECTION
QUIETUDE PATRIMOINE
SELECTYS
STARINVEST

FINANCEMENTS

BNP PARIBAS
CREDIT AGRICOLE
CREDIT FONCIER
CREDIT MUTUEL ALSACE LORRAINE
SOCIETE GENERALE
CETEM IMMOBILIER
BANQUE PATRIMOINE IMMOBILIER
CIC
MEILLEURST AUX.COM
CABINET SIGMA

COMPAGNIES D'ASSURANCES

ALLIANZ
AVIVA VIE
AXA THEMA
GENERALI PATRIMOINE
GPA
GROUPE GENERALI
LA MONDIALE PARTENAIRE
MUTUELLES DU MANS VIE
ORADEA
PATRIMOINE MGT & ASSOCIES
SELECTION R (Rothschild)
SKANDIA
SWISS LIFE
VIE PLUS

RETRAITE

CARDIF
GROUPE GENERALI
ODDO ASSET MANAGEMENT/GPA
PATRIMOINE MGT & ASSOCIES
SURAVENIR
SWISS LIFE

PREVOYANCE / SANTE

ACARAT
AFI EUROPE
AIG VIE
ALPTIS
ALSASS
APRIL ASSURANCES
ABELA
GROUPE GENERALI
SMAM
GROUPE HUMANIS
SWISS LIFE

IARD

APRIL IARD
AXA
COVEA RISQUE & COVEA FLEET
EURODOMMAGES
FMA
GAN EURO COURTAGE
GENERALI
GROUPE ZEPHIR
LUXIOR
MAXANCE
SOLLY AZAR

« Nous soussignés SARL EUCLIDE CONSEIL attestons par la présente n'avoir aucun lien de subordination ni aucun lien capitalistique avec les partenaires sélectionnés ci-dessus ».
Par ailleurs, concernant l'information précontractuelle (Article L.520 -I et R.520 -I du code des Assurances), nous confirmons par la présente être considéré comme étant un courtier de la catégorie B ».

Date ou mise à jour :

Signature
« Reçu et commenté »